

Syndicat mixte du Pays du Lunévillois

Comité syndical séance du 29 septembre 2011 à Blainville-sur-l'eau

Compte rendu détaillé

Membres présents : Bernard MULLER, Christian BOUCAUD, Michel BOQUEL, Philippe ARNOULD, Laurent de GOUVION SAINT-CYR, Jacques LAMBLIN, Jean-Marc VILLEMIN, Gérard THOUVENIN, Vincent VAUTHIER, Jacques PISTER, Jacques DEWAELE, François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, Michel MARCHAL, Guy BIENTZ, Annie FARRUDJA, Daniel BILLOTTE, Gérard COINSMANN, Gilbert ZIEGER, Gérard VATHELET, Jean-Paul MARTIN, Claude RICHARD (conseil de développement)

Participaient également : Claude RICHARD (conseil de développement), Thibault VALOIS (directeur du Pays)

Excusés : Dominique FOINANT, Michel DIETSCH (ayant donné pouvoir à Christian BOUCAUD), Thierry MERCIER, René ACREMENT (ayant donné pouvoir à Philippe ARNOULD), Josette RENAUX (ayant donné pouvoir à Michel BOQUEL), Jean-Luc DEMANGE, Claude MARCHAL, Claudine COLAS, Dominique JACQUOT, Nathalie AHRACH (ayant donné pouvoir à Annie FARRUDJA), Frédéric MAILLOT (remplacé par Jean-Paul MARTIN), Sophie LEHE (conseil de développement)

- La séance est ouverte à 20h35
- M. Jacques Dewaele est désigné comme secrétaire de séance
- Le compte rendu du 16 Juin 2011 est approuvé à l'unanimité

1. Transport de proximité : point d'avancement et plan financement des minibus

Jean-Marc Villemin présente les principales avancées du projet depuis le dernier comité syndical en juin.

Fin septembre, l'ensemble des communautés de communes concernées se sont prononcées favorablement sur la révision des statuts du syndicat mixte et sur l'opportunité du projet.

La commission cadre de vie s'est réunie le 19 septembre dernier pour échanger sur les modalités de fonctionnement du service, les points clés des cahiers des charges pour les consultations et les enjeux de communication autour de ce futur service.

L'équipe du Pays a poursuivi le travail sur l'organisation des dessertes pour chaque zone. Un nouveau document de travail, proposant des horaires de dessertes pour chaque zone, a été transmis début septembre à chaque communauté de communes afin de recueillir les contributions et avis de chacun.

Concernant le fonctionnement du service quelques questions importantes ont été discutées en commission cadre de vie :

1. La tarification ;

Il est proposé une tarification attractive à 2 € l'aller et 3 € l'aller retour, au sein d'une même zone.

Les discussions sont en cours avec le CG pour faire en sorte que ce titre de transport soit valable également dans le TED pour les voyageurs effectuant une correspondance.

Par contre, l'utilisation du service serait limitée à une même zone. Les usagers souhaitant se rendre à une destination hors de leur zone (ex : habitant de Deuxville souhaitant se rendre à Blâmont) pourraient le faire en payant un supplément (prix réel au km pour les kms parcourus hors de la zone de la destination).

NB : certaines communes étant à la limite de deux zones, leurs habitants pourraient accéder aux destinations des deux zones pour 3 € l'A/R sans supplément.

L'hypothèse d'un tarif spécial pour les jeunes ou les demandeurs d'emploi a été soulevée lors de la commission. Cependant, afin de simplifier la gestion dans la phase d'expérimentation du service, il semble préférable de démarrer avec une tarification unique pour tous.

2. La réservation :

Les usagers devront réserver au plus tard au cours de la journée précédent le déplacement (avant 14h) et ils seront rappelés quelques heures après, pour confirmer le lieu et l'heure auxquels ils seront pris en charge.

3. La prise en charge :

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et/ou pour les plus de 65 ans, le minibus pourra les prendre en charge directement à leur domicile et jusqu'au plus près de leur destination finale. Pour les autres, la prise en charge et le dépôt se feront aux arrêts TED ou gare TER.

4. Les services exceptionnels ou « sur mesure » :

Les communes, communautés de communes et organismes travaillant pour l'emploi ou l'insertion professionnelle pourront faire la demande d'un service de transport exceptionnel (ex : desserte vers Lunéville pour une action de formation durant quelques semaines) ou saisonnier (ex : Baccarat- Lacs de Pierre Percée). Dans les conditions suivantes:

- Le trajet se limitera au périmètre du Pays du Lunévillois, sauf pour des activités liées à l'insertion professionnelle ou à la formation,
- La mise en place du service sera rendue publique et accessible pour tout habitant du territoire (égal accès au service public).
- Le demandeur prendra à sa charge une partie du coût du service Proposition : tarification forfaitaire à l'heure d'utilisation (par exemple 24 € par heure, ce qui correspond à 8 passagers aller et retour par heure)

Concernant les marchés, le projet nécessite de lancer trois consultations :

1. Marché de services pour l'exploitation du transport en appel d'offres ouvert
L'objectif étant d'attirer le plus de candidats possibles, ce marché serait divisé en quatre lots (un par zone géographique).
Il serait de trois ans et à bons de commande avec un seuil minimum correspondant à la moitié des kms estimés et pas de seuil maximum.
Les candidats auraient la possibilité de présenter une variante, par rapport à la mise à disposition des véhicules (hypothèse où des petites entreprises locales souhaiteraient répondre).
Ils présenteront leur offre de prix au km en distinguant les trajets à vide, les trajets avec horaires prédéterminés et les trajets « sur mesure ».
Le cahier des charges comprendrait des éléments pour favoriser l'insertion professionnelle à travers ce marché.
2. Marché de services pour la mise en place d'une centrale de réservation (marché à procédure adaptée). NB : dans un premier temps, il était question de mutualiser cette centrale de réservation avec celle de la CCL, mais les conseils juridiques consultés ont souligné que la CCL ne pouvait demander à son délégataire d'agir en dehors de son propre territoire.

3. Marché pour la fourniture de quatre véhicules 9 places adaptés aux PMR (marché à procédure adaptée)

Concernant les **demandes de subventions**

Comme prévu dans le cadre du Pôle d'Excellence rurale, l'acquisition des minibus sera subventionnée par l'Etat (FNADT volet territorial), les fonds LEADER, la Région et le conseil général.

Le comité syndical doit valider le plan de financement définitif de l'opération et les demandes de subvention auprès des partenaires.

Philippe Arnould réagit à la présentation de Jean-Marc Villemin et s'interroge sur la nature du service proposé. Il se dit attaché à un service de transport programmé à l'avance et non pas à un transport sur réservation. Il a eu l'occasion d'échanger avec Armelle Lajaunie en juin dernier mais souhaite encore approfondir les propositions de dessertes sur son territoire.

Laurent Gellenoncourt répond à Philippe Arnould que les destinations seront fixes et programmées à l'avance sur les mêmes créneaux horaires. Le trajet emprunté par le minibus variera en fonction des réservations effectuées.

Jean-Marc Villemin et Thibault Valois rappellent qu'un document proposant les dessertes sur chaque territoire a été adressé début septembre aux communautés de communes en sollicitant un retour des contributions pour le 10 octobre. Ce délai étant une proposition pour assurer un bon rythme d'avancement à la démarche mais il peut être repoussé autant que de besoin.

Par ailleurs, Armelle Lajaunie et Thibault Valois ont participé à plusieurs réunions de conseil ou bureau communautaire pour présenter et échanger sur le projet durant l'été. Il est toujours possible de les solliciter pour une présentation.

Bernard Muller souhaite effectivement qu'il y ait une présentation au prochain conseil communautaire du Badonvillois.

Michel Marchal indique que la communauté de communes du Sânon souhaite réunir à une commission spéciale sur le sujet composée de représentants de chaque commune début octobre. Il considère qu'il faut prendre un peu plus de temps pour permettre une bonne appropriation du projet par chacun. Le délai du 10 octobre lui paraît trop rapide.

Il s'interroge sur les moyens de communication qui pourront être mis en place sur ce nouveau service car il s'agit d'une des clés de réussite.

Thibault Valois rend compte des réflexions de la commission cadre de vie sur ces enjeux de communication :

- une réflexion est lancée sur le nom du futur service ; il a été proposé qu'un concours soit organisé auprès des habitants pour recueillir des idées ; avec la possibilité de gagner des trajets gratuits. Au-delà, l'intérêt de la démarche serait de lancer une première action de communication sur le futur service et de susciter l'intérêt du grand public dès les prochaines semaines.

- à ce stade d'avancement du projet, l'objectif est surtout de sensibiliser les acteurs relais (élus, associations...) sur l'arrivée prochaine du service. Les actions de communication plus

approfondies en direction du grand public devront être organisées lorsque les marchés auront été attribués et que l'on connaîtra la date de démarrage.

- un plan de communication global devra être élaboré. Les services du conseil général ont proposé leur appui sur cet aspect. Il s'agira de définir les différents événements, actions ou supports de communication, le calendrier de mise en œuvre et les moyens mobilisables pour les réaliser. Plusieurs outils existants pourront être mobilisés : magazines institutionnels des communes, des intercommunalités et du conseil général, portails Internet, presse et radio locale... Il est envisagé également d'organiser des réunions publiques de présentation et d'explication du service sur l'ensemble du territoire dans les premiers mois de 2012. La prochaine réunion de la commission cadre de vie sera consacrée à ce plan de communication.

Gilbert Zieger considère qu'il faudra faire beaucoup d'effort en matière de communication. Les communautés de communes devront être les relais de l'information aux habitants.

Michel Marchal interroge également sur l'engagement du conseil général quant au partenariat.

Jean-Marc Villemin indique qu'il a reçu un courrier du Vice-président du conseil général en charge des mobilités, Noël Guérard, lui confirmant le souhait de déléguer partiellement la compétence transport au syndicat mixte du Pays et lui indiquant que cet engagement serait présenté lors d'une prochaine session de l'assemblée départementale.

François Genay demande si le service sera accessible à tous ou si l'utilisation sera limitée aux seuls habitants du territoire. Jean-Marc Villemin confirme l'obligation d'ouvrir l'utilisation à tous en tant que service public de transport.

Michel Boquel insiste sur le fait qu'il faut lancer l'expérience sans poser de trop fortes restrictions. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour mesurer rigoureusement les besoins de déplacement. C'est seulement d'ici un an que nous aurons un peu de recul pour redéfinir et interroger les modalités de fonctionnement.

Bernard Muller propose d'équiper les minibus en pneus neige pour éviter les difficultés de circulation en hiver.

Gérard Vathelet demande si le marché pour l'exploitation du service sera révisable chaque année. Thibault Valois indique qu'il s'agira d'un marché à bons de commande sur trois ans avec un seuil minimum pour inciter les entreprises à répondre au marché mais pas de seuil maximum, pour laisser de la souplesse dans le niveau de service.

Laurent Gellenoncourt demande pourquoi laisser la possibilité de présenter une variante. L'offre de base attendue est bien avec l'utilisation par l'exploitant des quatre minibus, propriété du syndicat mixte. L'objectif est notamment de minimiser le coût de la prestation transport.

Cependant, il apparaît pertinent de laisser la possibilité aux prestataires qui souhaiteraient utiliser leurs propres véhicules de présenter une offre et un prix. Cela peut être le cas des sociétés locales de transport ou les taxis.

Dans cette logique l'attribution du marché de fourniture des minibus ne doit pas intervenir avant l'attribution du marché pour l'exploitation pour garder la possibilité d'arbitrer le cas échéant.

L'allotissement en quatre lots (un par zone géographique) repose sur la même idée ; donner la possibilité à des petites sociétés locales de répondre.

Philippe Arnould exprime son doute sur la capacité des petites sociétés de taxi à se positionner sur un marché public assez complexe.

Jean-Marc Villemin propose de repousser le planning de concertation sur la définition de l'offre de service au 30 octobre prochain.

La délibération est proposée au vote et adoptée à l'unanimité.

Délibération proposée

Conformément à la délibération d'octobre 2010 portant sur le pôle d'excellence rurale, le comité syndical confirme le projet d'acquisition de véhicules et de matériel de signalétique pour organiser un service de transport de proximité.

Il valide le plan de financement de ce projet ci-annexé.

Il sollicite une subvention auprès du FNADT volet territorial, des fonds LEADER, de la Région Lorraine et du conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Il autorise le président à signer tout document utile à ces demandes.

Dépenses		Recettes	
4 véhicules 9 places adaptés aux personnes à mobilité réduite	160 000 €	Etat FNADT	24 750 € (15%)
		LEADER (FEADER)	24 750 € (15%)
		Région Lorraine	41 250 € (25%)
Matériel de signalétique des points d'arrêts	5 000 €	CG 54	41 250 € (25%)
		Syndicat mixte	33 000 € (20%)
	165 000 €		165 000 €

2. Sensibilisation à l'éco-mobilité

Semaine de la mobilité 2011

Jean-Marc Villemin présente un bilan des actions menées durant la semaine de la mobilité :

1. Opération « découvrez le patrimoine et bougez autrement en Pays du Lunévillois » le 17 et 18 septembre.
2. Exposition « Ecomobilisons-nous » à la MJC Prévert de Lunéville du 20 au 23 septembre. Inaugurée le 20 septembre à 19h. A découvrir aux heures d'ouverture de la MJC. L'exposition retrace les actions menées avec neuf classes et deux centres de loisirs en 2010-2011 autour de l'écomobilité.
3. Réunion d'information pour les enseignants et responsables de centres de loisirs sur les actions de sensibilisation à l'écomobilité.

Claude Richard souligne l'intérêt de l'action transport pendant les journées du patrimoine. Au-delà de la fréquentation, l'importance est d'avoir créé une dynamique qui a une image positive sur le territoire. Le document publié était bien fait.

Michel Marchal estime que la promotion de la Maison de la Mirabelle n'était pas pertinente dans ce document dans la mesure où c'est une initiative privée.

Sensibilisation des enfants avec les écoles et centres de loisirs

En 2010-2011, neuf classes et deux centres de loisirs du Pays Lunévillois au programme de sensibilisation à l'éco-mobilité.

Il s'agit des écoles d'Einville, de Flin, de Glonville, de Lunéville et de Baccarat et centres de loisirs de Mignéville et de Lunéville, soit plus de 250 enfants de la maternelle au CM2.

Objectifs prioritaires de ce programme: permettre aux enfants de mieux connaître les différents moyens de transport et de réfléchir à leur impact sur l'environnement, et à travers les enfants, sensibiliser les familles à des solutions de déplacements plus écologiques, notamment pour se rendre à l'école.

La mobilisation suscitée et les attentes exprimées par les participants à la démarche, incitent à réfléchir au **prolongement de ce programme pour l'année 2011-2012**.

Un appel à participer à été lancé auprès des écoles du territoire par l'intermédiaire des deux circonscriptions de l'éducation nationale pour identifier de nouvelles écoles volontaires.

Une partie des financements sollicités en 2011 reste disponible pour travailler avec de nouvelles classes (environ 9500 € dont 7200 € de cofinancements). Ce qui permettra de travailler avec 6 à 7 nouvelles classes dans la même démarche (interventions scientifiques et techniques puis ouverture artistique).

D'autre part, il semble intéressant de travailler sur la **formalisation et l'édition d'outils pédagogiques** sur l'éco-mobilité qui pourront être diffusés largement et servir à d'autres classes ou centres de loisirs par la suite sur l'ensemble du territoire (exemple : faire éditer certains jeux conçus par LER). Cette démarche peut être soutenue par les fonds LEADER et la Région Lorraine (dans le cadre d'un appel à projets auquel il faudra répondre avant le 30 septembre).

Enfin, certaines écoles engagées l'année dernière souhaitent travailler sur l'amélioration des accès et de la sécurité aux abords de l'école, la sensibilisation à la pratique du vélo ou encore sur l'expérimentation du pédibus. Ces projets d'écoles pourraient être accompagnés par le Pays en ingénierie et moyens de communication.

Daniel Billotte suggère d'évaluer l'impact de ces actions de sensibilisation sur les comportements de déplacements vers l'école.

Laurent Gellenoncourt souligne l'intérêt de travailler sur le repérage d'itinéraires et de petits aménagements nécessaires pour aller à l'école en vélo.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le projet « conception, réalisation et expérimentation d'outils pédagogiques sur le thème de l'éco-mobilité » et le plan de financement prévisionnel pour un montant de 34 136 € TTC.
- Sollicite une subvention auprès de la Région Lorraine, de l'ADEME, de l'Etat (DREAL), du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et des fonds LEADER,
- Autorise le président à signer tout document utile à ces demandes,
- S'engage à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.

3. Etude diversification agricole et maîtrise des déplacements

Jean-Marc Villemin présente le rapport :

Le comité syndical d'avril dernier a validé l'opportunité de lancer une « étude-action » pour favoriser démarches de diversification dans le milieu agricole et la maîtrise des déplacements.

Pour mémoire cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme LEADER. Une fiche action prévoit l'accompagnement de projets de diversification d'exploitations agricoles, notamment pour favoriser un rapprochement entre producteurs et consommateurs et limiter les déplacements de marchandises. Il s'agit de rendre cette fiche-action opérationnelle en repérant les projets potentiels et en facilitant leur émergence.

Une consultation a donc été lancée au cours de l'été pour recruter un prestataire sur ce projet.

A l'issue de cette consultation, une seule offre a été reçue, celle de la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle. Cette offre correspond aux attentes en termes de méthodologie et de compétences techniques mobilisées. Elle est en cohérence avec le plan de financement prévisionnel. Pour mémoire un cofinancement a été sollicité auprès des fonds LEADER et de la Région Lorraine pour ce projet.

Jean-Marc Villemin fait également état des réserves exprimées lors du bureau syndical sur l'opportunité de la démarche.

Michel Marchal considère dommageable que seule la chambre d'agriculture ait présenté une offre. Il considère qu'elle dispose déjà de financements publics pour effectuer ce type d'études.

Philippe Arnould s'interrogeait lors du bureau syndical sur l'avis des élus issus du monde agricole. Il a lui-même des doutes sur le positionnement de la chambre d'agriculture sur ce projet. Il fait également référence à des échanges qu'il a eus avec la chambre concernant l'idée d'un marché fermier à Cirey. En l'occurrence, la chambre d'agriculture souhaitait que la communauté de communes finance également une étude.

Gilbert Zieger, Guy Bientz et Michel Boquel expriment également leurs réserves : pourquoi lancer une étude de plus ? Y a-t-il vraiment une demande des agriculteurs locaux sur cette démarche ?

Bernard Muller rappelle qu'il s'agit bien d'activer une fiche-action de LEADER sur cette thématique de la diversification.

Claude Richard souligne la qualité des initiatives de marchés fermiers ou d'AMAP sur le territoire, qu'il faudrait encore valoriser.

Jean-Marc Villemin entend les arguments de chacun et propose de retirer la délibération et de retravailler avec les représentants de la chambre d'agriculture et notamment avec Sophie Lehé sur ce projet, dans le cadre d'une réunion de la commission économie si Bernard Muller en est d'accord.

Bernard Muller accepte et suggère d'élargir le cercle de cette réunion aux personnes concernées par les enjeux d'agriculture dans chaque communauté de communes.

4. Partenariat avec la Région Lorraine

Jean-Marc Villemin rappelle que la Région Lorraine réorganise en 2011 sa politique d'appui aux territoires.

Elle propose l'élaboration d'un Contrat d'Appui au Développement des Territoires (CADT) pour la période 2012-2014 à l'échelle du Pays.

Ce contrat s'appuyant sur un diagnostic partagé du territoire, permettra de croiser les priorités régionales et les priorités locales et d'apporter des financements aux projets des collectivités locales en fonctionnement et en investissement.

Les étapes pour l'élaboration de ce contrat :

- une rencontre du Président de la Région avec les élus du territoire s'est tenue en mai dernier pour présenter la démarche.
- un comité technique s'est mis en place avec les communautés de communes, le Pays, les services territoriaux du CG 54 et la Région. Il s'est réuni à trois reprises pour échanger sur la programmation 2011 et travailler sur la « grille d'analyse du territoire ».
- A venir avant la fin du mois d'octobre: mise en place d'un comité de pilotage afin de discuter puis valider le contenu du contrat et la programmation des actions 2012-2014.

Cette démarche s'inscrit dans le même calendrier que celle du conseil général 54 pour l'élaboration du contrat territorialisé de développement durable CTDD (2012-2014).

Ces deux démarches constituent une opportunité pour les acteurs du Pays Lunévillois (élus et conseil de développement) de réinterroger le projet de territoire et de **s'accorder sur les enjeux et les priorités territoriales** qu'ils souhaitent voir prises en compte dans ces contractualisations.

Un travail a été mené avec les directeurs et agents de développement des communautés de communes pour préparer une « grille d'analyse du territoire », à partir d'un cadre proposé par la Région. De même, lors d'une réunion technique le 27 septembre, les échanges ont permis de formuler des propositions pour définir les priorités territoriales du futur contrat.

Il s'agit maintenant de discuter, d'enrichir et d'amender ce document et les propositions de priorités dans les prochaines semaines.

Proposition de priorités territoriales à partager avec la Région Lorraine

- 1. Développer les potentiels touristiques et patrimoniaux du Lunévillois**
 - a. Soutenir les investissements pour valoriser le patrimoine et développer des services touristiques
 - b. Soutenir les actions communes de promotion et la professionnalisation, création d'emplois dans la filière tourisme

- 2. Améliorer la qualité des services et des équipements contribuant à renforcer l'attractivité du territoire et l'armature territoriale**
 - a. Soutenir les investissements pour la création ou la rénovation d'équipements sportifs et culturels au rayonnement supra-intercommunal
 - b. Maintenir et développer des services de proximité de qualité bien répartis sur l'ensemble du territoire (enfance, jeunesse, santé, loisirs...)

- 3. Favoriser le développement économique et la création d'emploi en prenant appui sur les ressources du territoire**
 - a. Renforcer le tissu des TPE et PME en assurant le maillage du territoire et soutenir leurs investissements
 - b. Développer et coordonner l'offre foncière et immobilière pour l'activité économique (projets de zones d'activités, démarches collectives de marketing territorial et de mise en valeur de l'offre d'accueil...)
 - c. Soutenir les filières d'activités porteuses d'innovation (métiers d'arts, éco-activités, éco-construction, services...)

- 4. Améliorer la qualité de l'habitat et des espaces publics**, notamment face aux enjeux énergétiques et du vieillissement de la population

En outre, **le développement des services à la mobilité** constitue une priorité territoriale pour laquelle des concrétisations sont attendues au cours des trois prochaines années.

Pour les principaux projets inscrits dans le cadre du PER, des financements ont déjà été identifiés. La Région Lorraine est attendue comme partenaire financier de ces projets à travers les dispositifs « de droit commun » (hors CADT). Cette priorité devra cependant être mentionnée dans le contrat.

Laurent de Gouvion Saint Cyr reconnaît l'intérêt des propositions qui reflètent globalement les enjeux du territoire. Il souhaite cependant que ces priorités soient vraiment travaillées avec les élus. Il souligne le mode de fonctionnement de la CCL : ce sont d'abord les élus qui s'accordent sur les orientations et donnent une impulsion et les techniciens peuvent travailler à partir de ces orientations.

Jean-Marc Villemin indique que la méthode de travail a été fixée par la Région. Un comité de pilotage, composé des présidents d'intercommunalités et du Pays et du Président de la Région doit être réuni dans la deuxième quinzaine d'octobre pour valider ces priorités partagées et s'accorder sur le contenu du contrat.

La Région souhaite que le contrat d'appui au développement du territoire du Lunévillois soit le premier signé en Meurthe-et-Moselle, avant la fin de l'année.

Laurent de Gouvion Saint Cyr considère que les deux premières priorités (tourisme et qualité des services et équipements) sont assez précises et reflètent bien les projets concrets sur lesquels un soutien de la Région sera attendu. En revanche, il estime que les priorités 3 et 4 (développement économique et amélioration de l'habitat) doivent être encore travaillées dans leur formulation.

Il est important de rester cohérent avec les orientations du SCOT en matière de zones d'activités.

Michel Boquel considère que ces priorités reflètent bien les enjeux qui ont été exprimés dans la grille d'analyse du territoire.

Jacques Lamblin suggère de ne pas trop fermer le champ des possibilités. Il estime que dans la priorité 3, il ne faudrait peut être pas limiter le soutien aux seules « filières d'activités porteuses d'innovation ». Il propose également de retirer la précision « en prenant appui sur les ressources du territoire ».

Bernard Muller souligne également qu'il ne faut pas être trop limitatif, mais il est attaché à un développement économique qui prenne appui sur les ressources du territoire. Il estime justement qu'il faut faire valoir la présence de ressources, de savoirs-faire, de disponibilités foncières spécifiques à notre territoire pour renforcer son développement.

Annie Farrudja souligne l'intérêt de discuter sur ces priorités territoriales pour la Région ce soir, alors que le conseil général invite également à se positionner dans les prochains jours au sein de la conférence territoriale.

Laurent de Gouvion Saint Cyr et Philippe Arnould insistent pour disposer de plus de temps pour discuter de ces priorités territoriales au sein de leurs conseils communautaires.

Jean-Marc Villemin s'engage à prendre contact avec la Région pour demander à ce que le comité de pilotage soit décalé au mois de novembre.

5. Budget : décision modificative

Jean-Marc Villemin explicite le projet de décision modificative au budget 2011.

Pour l'exercice 2011, le syndicat mixte est passé de la nomenclature M 1-5-7 en M14.

A la suite d'observations du Centre des finances publiques, quelques modifications sont à opérer dans le Budget, notamment concernant la provision relative à la créance du syndicat mixte à l'encontre de Mme Albert.

D'autre part, suite à l'accident de service de Mme Evelyne Peynot, le syndicat mixte doit supporter l'ensemble des dépenses de soins inhérentes à cet accident. L'assurance risques professionnels rembourse l'intégralité de ces dépenses. Cependant, les crédits liés à ces dépenses et recettes doivent être prévus au budget.

Ces propositions de modifications concernent :

1° En dépenses de fonctionnement :

- le compte 611 « contrats de prestations de services avec des entreprises » sur lequel sont imputées notamment les dépenses d'animations sur l'éco-mobilité. Il devrait être abondé de **27 000 €**. A l'inverse, le compte 6288 « Autres services extérieurs » serait porté à 0.
- le compte 6475 « médecine du travail, pharmacie ». Il serait porté à **2 500€** contre 350 € au BP, pour couvrir les dépenses de pharmacie lié à l'accident de service.
- la création d'un compte 6478 « Autres charges sociales diverses » qui serait abondé de **150 000 €**, pour couvrir les frais d'hospitalisation, de rééducation et d'ambulance liés à l'accident de service.
- le compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges » qui serait abondé de **15 058 €**, opération liée à la régularisation de la créance à l'encontre de Mme Albert.

2° En recettes de fonctionnement :

- la création d'un compte 7488 « autres subventions et participations » qui serait abondé de **3 939,86 €**, correspondant aux remboursements de charges par l'association IPL. A l'inverse le compte 748 serait porté à **4 060.14 €** (contre 8 000 € au BP).
- la création d'un compte 6479 « Remboursements sur autres charges sociales » qui serait crédité de **152 150 €**, correspondant aux remboursements des frais liés à l'accident de service par l'assurance.
- la création d'un compte 764 « Revenu des valeurs mobilières de placement », pour préciser l'affectation des crédits déjà prévus au chapitre 76. Ce compte serait crédité de **448,68 €**, correspondant aux intérêts du compte à terme.
- la création d'un compte 7788 « Produits exceptionnels divers » qui serait abondé de **122 €**, correspondant à un remboursement par un salarié d'un trop perçu en frais de déplacements.
- le compte 7815 « Reprise sur provisions pour charges exceptionnels » serait abondé de **15 058 €**, portant donc le crédit du compte 7815 à 40 058 € ; opération liée à la régularisation de la créance à l'encontre de Mme Albert.

3° En dépenses d'investissement

- la création d'un compte 15182 « Autres provisions pour risques budgétaires » crédité de **15 058 €** ; opération liée à la régularisation de la créance à l'encontre de Mme Albert.

4° En recette d'investissement :

- la création d'un compte 4962 « Provision pour dépréciation de comptes de débiteurs », crédité de 15058 € ; opération liée à la régularisation de la créance à l'encontre de Mme Albert.

Cette présentation n'appelle aucune discussion

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la décision modificative n°1 au budget primitif 2011 comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
CODE		BP 2011	DM n°1	BP APRES DM
011	Charges à caractère général			
611	Contrats prestation entreprises	700,00	+ 27 000 ,00	27 700,00

6288	Autres services extérieurs	27 000,00	- 27 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
6475	Médecine du travail	350,00	+ 2150,00	2 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	n'existait pas	+ 150 000,00	150 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
6817	Dotation aux provisions pour charges de fonctionnement	n'existait pas	+ 15 058,00	15 058,00
	TOTAL DEPENSES CUMULEES	684 028,19		851 236,19

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES				
CODE		BP 2011	DM n°1	BP APRES DM
74	Dotations, subventions et participations			
748	Autres subventions et participations	8000,00	-3 939,86	4 060,14
7488	Autres attributions et participations	n'existait pas	+3 939,86	3 939,86
013	Atténuation de charges			
6479	Remb.sur autres charges sociales	n'existait pas	+ 152 150,00	152 150,00
76	Produits financiers			
76	Produits financiers	448.68	-448.68	0.00
764	Revenu des valeurs mobilières de placement	n'existait pas	+ 448.68	448,68 €
77	Produits exceptionnels			
7788	Produits exceptionnels divers	n'existait pas	+ 122,00	122,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
7815	Reprise sur provision pour charges exceptionnelles	25 000,00	+ 15 058,00	40 058,00
	TOTAL RECETTES CUMULEES	783 853,49		951 183,49

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES				
		BP 2011	DM n°1	BP APRES DM
15	Provisions pour risques et charges			
15182	Autres provisions pour risques budgétaires	n'existait pas	+ 15 058,00	15 058,00
	TOTAL DEPENSES CUMULEES	193 837,25		208 895,25

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES				
		BP 2011	DM n°1	BP APRES DM
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
4962	Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers	n'existait pas	15 058.00	15 058.00
	TOTAL RECETTES CUMULEES	391 607,53		406 665,53

Questions diverses

En « questions diverses », quatre sujets sont abordés :

- le lancement prochain du projet de coopération avec le pays de la Déodatie, « *Territoires 2 vie, territoires d'initiatives* » avec une réunion des deux conseils de développement le 19 octobre prochain à Raon Les Leau, à laquelle les membres du bureau syndical seront invités
- le schéma départemental de coopération intercommunale. Laurent de Gouvion informe de la visite prochaine du rapporteur général de la commission M. Begorre sur le Lunévillois (le 10 octobre). Il souhaite rencontrer chaque intercommunalité.
- une réunion du bureau syndical élargie avec le conseil général se tiendra le 20 octobre prochain sur le thème du développement touristique ; l'objectif est de faire le point sur les perspectives de coopération en matière de promotion à l'échelle du Pays dans la continuité des travaux de la commission tourisme.
- le gérant du cinéma de Lunéville a sollicité les communautés de communes pour être soutenu dans l'équipement numérique de ses salles. Jacques Lamblin indique qu'un projet global de restructuration du cinéma est en train d'être élaboré par la Ville de Lunéville en partenariat avec l'EPARECA (établissement public pour la restructuration des espaces commerciaux). Il en reparlera lors d'un prochain comité syndical quand les démarches seront plus avancées.